



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zones d'attente

Question au Gouvernement n° 788

Texte de la question

PRÉSENCE DE LA CROIX-ROUGE DANS LA ZONE D'ATTENTE DE L'AÉROPORT DE ROISSY

M. le président. La parole est à M. Philippe Vitel, pour le groupe UMP.

M. Philippe Vitel. Monsieur le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, la zone d'attente de l'aéroport de Roissy va vivre une intéressante expérience. Pour y faire régner plus d'humanité, plus de transparence et, surtout, pour faire cesser les polémiques, vous venez de signer une convention avec le professeur Marc Gentilini, président de la Croix-Rouge française, aux termes de laquelle l'organisation humanitaire exercera une présence permanente auprès des candidats à l'immigration non admis sur notre territoire.

Cette respectable et ô combien noble association y installera une équipe de vingt-trois salariés afin d'y effectuer une mission d'accompagnement social, véritable mission d'assistance humanitaire des étrangers.

Une évaluation est prévue au terme d'une période de six mois. Les parties seront alors libres de poursuivre ou non cette action.

Qu'attendez-vous, monsieur le ministre, de cette innovante et prometteuse collaboration ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Monsieur le député, le Gouvernement veut mener une politique très ferme de lutte contre l'immigration clandestine.

Ce matin même la secrétaire d'Etat à l'intérieur du Gouvernement britannique, Patricia Scotland, vient de féliciter la France pour l'excellente collaboration de ses services dans le démantèlement d'une filière d'immigration clandestine.

Mme Nadine Morano. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Mais la fermeté affichée va de pair avec le respect scrupuleux des droits de la personne.

Voilà des années que le retour des clandestins par avion suscite des polémiques. J'ai donc proposé à la Croix-Rouge de disposer d'une place d'observation dans chaque vol de retour groupé.

M. François Bayrou. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Et comme un fait exprès, depuis que cette décision a été prise, il n'y a plus eu la moindre polémique.

Dans un pays de droit, la police républicaine n'a rien à cacher.

Pour la zone d'attente de Roissy - Roissy étant la première frontière de France -, les associations demandaient

depuis vingt ans un droit permanent de visite. Eh bien, j'ai signé hier une convention accordant ce droit permanent à la Croix-Rouge. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. Pascal Terrasse. Qu'a fait Debré ?

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Finalement, monsieur le député, ce que nous voulons faire est tout simple. Alors que, hier, régnaient laxisme et opacité (« *Debré !* » *sur les bancs du groupe socialiste*) ; demain, ce sera efficacité et transparence. Voilà ce qu'est un Etat de droit. Voilà ce qu'est la France de 2003 ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Mme Martine David. Et ça, ce n'est pas des anathèmes ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Qu'a fait Debré ?

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vitel](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 788

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 octobre 2003